



AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 1663-036 modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 14 juin 2021, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro **1663-036** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme** ».

Ce projet de règlement vise à ajouter les dispositions relatives aux conditions d'émission d'un permis de construction d'un poulailler urbain et y établir le tarif applicable. Il sera soumis à une consultation écrite qui se tiendra jusqu'au **jeudi 8 juillet 2021**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à greffe@saint-eustache.ca ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 8 juillet 2021 à 16 h 30, à l'adresse suivante :**

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Ville, section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – résolutions (PPCMOI) / règlements – séance ordinaire du 14 juin 2021.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du conseil du 14 juin dernier, laquelle est diffusée sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/mairie-conseil-municipal-seances-du-conseil/webdiffusion-des-seances-du-conseil-municipal>.

Fait à Saint-Eustache, ce 15^e jour de juin 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau



PROJET DU 2021-06-14

RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 6 6 3 – 0 3 6

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 3.1.3 (Permis de construction) de la section 1 (Obligation d'obtenir un permis ou un certificat) du règlement numéro 1663 est modifié en ajoutant le paragraphe k) suivant :

« k) Dans le cas de la construction d'un poulailler urbain la demande doit être accompagnée des documents suivants:

- La preuve de participation à une formation portant sur les bonnes pratiques relatives à la garde de poules (facture ou certificat);
- Un plan d'implantation démontrant les bâtiments existants;
- La preuve confirmant que les poules proviennent d'une coopérative, d'une meunerie ou d'un couvoir certifié, devra être fournie au Service de l'urbanisme et du développement économique dans les 2 mois suivants la date de délivrance du permis pour la construction d'un poulailler urbain. ».

2. Le tableau de l'article 3.3.1 (Tarifs et dépôts de garanties financières des permis de construction) de la section 3 (Tarifs et dépôts de garanties financières) dudit règlement est modifié en ajoutant, après l'item « Construction d'un bâtiment accessoire de plus de 250 m² de superficie au sol », l'item suivant :

«

<u>Types de travaux</u>	<u>Tarifs du permis</u>	<u>Dépôt de garantie financière</u>	<u>Dépôt de garantie financière – plantation d'arbres ou respect du minimum requis au règlement de zonage</u>
Construction d'un poulailler urbain	40 \$		

»

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau